

**LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS  
FRANÇAIS EN EUROPE :  
RÔLE DES PROGRAMMES  
COMMUNAUTAIRES ET DES  
COOPÉRATIONS BILATÉRALES**

Étude réalisée par  
Le Professeur Dominique Rosselle  
et Anne Lentiez, chargée de mission relations internationales  
du Pôle Universitaire Européen Lille Nord-Pas-de-Calais  
décembre 2002

*Cette étude est un document interne réalisé à la demande du ministère français des Affaires étrangères.  
Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,  
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous les pays.

Photo de couverture : Ministère des Affaires étrangères

© Ministère des Affaires étrangères, Juillet 2003

ISSN : 1160-3372

IBSN : 2-11-093569-3

<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>5</b>
<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> <b>APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CONDUITE D'ENQUÊTE</b> .....	<b>15</b>
1 – Quelques préalables .....	15
2 – La construction méthodologique.....	16
3 – Bilan contrasté de la démarche méthodologique .....	18
<b>DEUXIÈME PARTIE</b> <b>LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE EUROPÉENNE ET SA PLACE DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS</b> .....	<b>21</b>
1 – Comment l’appréhender ? .....	21
2 – Appréciation quantitative du volet enseignement supérieur SOCRATES : la France, bonne élève du programme ? .....	21
3 – Quelques perceptions qualitatives autour du programme SOCRATES–volet ERASMUS .....	32
- des chefs d’établissements.....	32
- des enseignants .....	33
- des personnels administratifs .....	33

**TROISIÈME PARTIE****PLACE ET DEVENIR  
DES ÉCHANGES BILATÉRAUX ..... 35**

- 1 – Difficultés de pratiquer une mesure crédible..... 35
- 2 – Définition et volume du bilatéral ..... 36
  - Des définitions flottantes du bilatéral..... 37
  - Deux grandes formes de coopération bilatérale ..... 37
  - L'influence des programmes communautaires ..... 37
  - Une place majoritaire du bilatéral  
dans la pratique des établissements ..... 38
- 3 – Une nouvelle donne pour le bilatéral ..... 42

**CONCLUSION**

..... 47

**GLOSSAIRE DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES CITÉS ..... 49**





# SYNTHÈSE

La France, comme les partenaires de l'Union européenne, a engagé depuis une vingtaine d'années une profonde mutation de son système d'enseignement supérieur pour être en mesure d'intégrer la dimension européenne dans les différents domaines qui dépendent de son champ d'action.

Cette politique qui, par ailleurs, a été compliquée par une croissance rapide des effectifs inscrits dans les universités, a conduit à mettre en place et à développer une démarche volontariste non seulement d'étudiants mais aussi d'enseignants dans les pays membres ou associés à l'Union européenne, grâce à l'impulsion décisive des programmes d'aide à la mobilité financés par Bruxelles : SOCRATES et son volet ERASMUS et LEONARDO DA VINCI.

Après plus de quinze ans de fonctionnement de ces dispositifs, le ministère des Affaires étrangères a souhaité disposer d'une mesure de l'impact de cette mobilité sur l'enseignement supérieur de notre pays. Il souhaitait aussi s'interroger sur les meilleurs moyens qui s'offraient à lui pour donner aux partenaires français les conditions optimales pour tenir leur place dans un contexte universitaire européen devenu concurrentiel notamment en matière d'attraction de matière grise dans les domaines d'excellence de la recherche scientifique des grands pays industrialisés.

Ces interrogations ont nécessité, par ailleurs, que soient aussi abordés la place et les rôles des coopérations et échanges en Europe occidentale dans un cadre bilatéral afin d'apprécier les flux d'étudiants générés par ce type de relations et de détecter les modifications d'attitudes des établissements français en raison même de l'existence des programmes communautaires de mobilité.

Le but recherché étant d'élaborer une stratégie de renforcement de la coordination entre les actions de l'Union européenne et celles relevant d'un cadre bilatéral souvent pratiqué depuis de nombreuses années par les services des affaires étrangères.

C'est précisément pour éclairer l'aide à la décision que la Direction générale de la coopération internationale et du développement a sollicité l'aide d'évaluateurs extérieurs qui ont mené leur enquête au cours des années universitaires 2001 et 2002.

La présente analyse est fondée sur une triple approche :

- la description de la conduite d'enquête et de son environnement sans négliger les freins et les obstacles rencontrés dans sa mise en œuvre ;
- l'analyse quantitative, mais aussi qualitative de la mobilité intra-européenne et de sa place dans la politique internationale des universités ;
- la place et le devenir des échanges bilatéraux.

## **Approche méthodologique et conduite d'enquête**

### **Quelques préalables**

Le dialogue entre les évaluateurs et les commanditaires de l'enquête a rapidement mis en lumière l'extrême complexité de la question posée ainsi que la réelle difficulté à mener cette opération dans un délai court. Aussi, sur la suggestion des évaluateurs a-t-il été constitué un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi méthodologique et de l'avancement de l'étude.

Ce comité a par ailleurs nourri le cahier des charges notamment à l'égard des préoccupations liées à la coopération universitaire bilatérale au rôle et aux actions des services culturels du ministère et plus encore à la place des attachés de coopérations universitaires sans négliger la question du renforcement de l'offre de formation supérieure française. Il a, par ailleurs, précisé la prise en compte des paramètres d'étude tels que l'éventail et le niveau des formations ou encore la typologie disciplinaire pour conclure à la nécessité d'exclure la dimension recherche jugée d'emblée trop spécifique et donc de retenir les seules formations initiales.

### **La construction méthodologique**

Les évaluateurs, pour atteindre les résultats quantitatifs et qualitatifs souhaités, ont développé une méthodologie fondée :

- 1- sur de solides bases documentaires et statistiques incluant des référentiels internationaux, européens et nationaux. L'apport de grandes bases de données informatisées n'a pas été négligé. Il a été fait appel au serveur européen EURYDICE comme au serveur national DeBuCi constitué par les établissements français dont le développement logistique est assuré par le Pôle universitaire européen de Bordeaux.
- 2- sur un réseau d'acteurs témoins, en partant là encore de l'interrogation de responsables européens notamment ceux en charge des politiques éducatives à Bruxelles (administrateurs SOCRATES et LEONARDO ou à Strasbourg, Conseil de l'Europe). Puis pour fonder une image nationale aussi proche que possible de la réalité, un échantillon de référence a été constitué à partir des établissements constitutifs des onze pôles universitaires européens français qui en 2001 rassemblaient près de 750 000 étudiants sur les deux millions d'inscrits de l'enseignement supérieur de notre pays.
- 3- sur un protocole d'approche reposant sur une technique d'interviews téléphoniques ciblées à partir d'un questionnaire ouvert constitué avec l'aide de spécialistes.

### **Bilan contrasté de la démarche méthodologique**

L'équipe d'évaluation a rapidement dégagé plusieurs constats au cours de cette étape fondamentale qui est la préparation méthodologique de l'enquête, à savoir :

- que la phase de collectes statistiques qui apparaissait comme la plus aisée s'est vite révélée pleine de pièges en raison d'une grande hétérogénéité des paramètres nuisants à la qualité des comparaisons termes à termes ;
- que les données nationales sont souvent lacunaires et par ailleurs difficiles à reconstituer à partir de données extérieures notamment européennes en raison de divergences fondamentales dans le mode de classement des disciplines, des formations ou des mobilités ;
- que le temps imparti pour la réalisation de l'étude serait fortement obérée par l'importance des traitements statistiques préalables à l'étude.



## **La mobilité étudiante européenne et sa place dans la politique internationale des universités**

### **Comment l'appréhender ?**

L'équipe d'évaluation a souhaité disposer d'un faisceau convergent de données à partir de quatre sources d'informations :

- 1- les avis de trois catégories d'acteurs des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur :
  - chefs d'établissements : présidents d'université ou directeurs d'école ;
  - enseignants impliqués dans les démarches de mobilités étudiantes ;
  - responsables administratifs et techniques des services des relations internationales.
- 2- l'analyse des grandes évolutions chronologiques des programmes communautaires :
  - avant 1987, donc avant l'existence du programme ERASMUS ;
  - de 1987-1995, avec les phases ERASMUS 1, 2, 3 ;
  - après 1995, avec les programmes SOCRATES 1 et 2.
- 3- la comparaison des données nationales avec les références statistiques plus focalisées issues du groupe des Pôles universitaires européens.
- 4- l'analyse des perceptions qualitatives livrées de manière spontanée par les acteurs contactés au cours de la phase de constitution des informations.

### **Appréciation quantitative du volet enseignement supérieur SOCRATES : la France, bonne élève du programme ?**

Depuis 1969, date des premières réflexions au sein du Conseil de l'Europe à Strasbourg qui souhaitait une plus grande mobilité des étudiants, un long chemin a été parcouru notamment avec le lancement par Bruxelles du programme ERASMUS en 1987. Ce dispositif a, en effet, considérablement transformé la posture internationale des établissements d'enseignement supérieur français en les incitant à l'ouverture sur les partenaires des Quinze. C'est ainsi qu'ils seront capables d'"exporter" des dizaines de milliers de jeunes gens à travers toute l'Europe grâce à un effort financier considérable qui atteindra 1 850 million d'euros pour la période 2000-2006 pour SOCRATES et 1 150 million d'euros pour la même période d'application pour le programme communautaire LEONARDO DA VINCI.

Toutefois, en dépit de ces efforts remarquables et de la très forte implication des établissements, on estime qu'aujourd'hui seulement 2 % des étudiants poursuivent leurs études dans l'espace européen en dehors de leur pays d'origine. Rappelons simplement que l'objectif initial des promoteurs était d'atteindre une mobilité effective de 10 % des effectifs qui représenteraient 15 millions d'étudiants. Le constat est du même type pour la mobilité plus professionnalisée LEONARDO.

La France, cependant, tient son rang dans ce dispositif puisqu'elle exporte quelque 18 000 étudiants avec ERASMUS et un peu moins de 2 000 avec LEONARDO, ce qui la place au premier rang des Etats de l'Union en matière de mobilité brute étudiante. Ce classement de

bonne élève doit cependant être nuancé en fonction des effectifs totaux d'inscrits dans l'enseignement supérieur. A ce titre, notre pays n'occupe plus alors que la neuvième place.

Les pays de placements pour les jeunes français sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie pour les 3/4 des effectifs. Les disciplines les plus fréquentées étant la gestion des entreprises et l'ingénierie qui comptent pour la moitié de l'effectif français. Viennent ensuite les linguistes, les spécialistes de sciences sociales et les juristes. Les établissements scientifiques ou à dominantes médicales apparaissent fort peu mobiles en raison vraisemblablement des contraintes spécifiques des disciplines pratiquées sans négliger le fait dominant que c'est la recherche qui conduit la mobilité et non pas l'enseignement de la discipline.

### **Quelques perceptions qualitatives autour du programme SOCRATES – volet ERASMUS**

Du traitement des questionnaires des acteurs sélectionnés, on peut retenir les faits suivants comme étant les plus marquants, à savoir :

- pour les chefs d'établissements, une image très positive des programmes communautaires avec une influence directe sur la vie des établissements. Ils ont créé une réelle dynamique d'eupéanisation des formations, une professionnalisation des services administratifs des relations internationales. Les dirigeants apparaissant comme plus réservés sur l'implication de la communauté enseignante et de l'impact sur la mobilité au titre de la recherche.
- pour les enseignants, le jugement est très globalement positif à l'égard du volet ERASMUS. Ils considèrent toutefois que les investissements considérables qu'ils supposent, sont peu pris en compte par les institutions et que l'action européenne est parfois même un frein au développement de leur carrière. Ils insistent encore sur la crédibilité qu'apportent les programmes européens pour nouer des contacts scientifiques ultérieurs.
- quant aux personnels administratifs et techniques, population largement féminisée, les programmes communautaires sont jugés positivement mais critiqués quant à la lourdeur de leur gestion. Ces personnels appellent de leur vœux une plus grande professionnalisation des attitudes et une plus grande implication des membres de la communauté universitaire.

## **Place et devenir des échanges bilatéraux**

### **Difficultés de pratiquer une mesure crédible**

En effet, si l'on est à peu près en mesure d'établir le volume du flux des étudiants mobiles par les programmes communautaires, il est difficile pour ne pas dire impossible en raison de l'appareil statistique d'apprécier le volume des étudiants français mobiles dans le cadre des relations bilatérales.

Du traitement statistique, nous pouvons avancer la vision synthétique suivante :

<b>Répartition de la mobilité des étudiants français en 1999-2000</b>		
Mobilités ERASMUS	17 193	41 %
Mobilités en Europe hors programmes communautaires	13 807	33 %
Mobilités en dehors de l'Europe (estimation)	11 000	26 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 000</b>	<b>100 %</b>

## **Définition et volume du bilatéral**

Elle met en évidence :

- la dominante incontestable des programmes européens SOCRATES et LEONARDO dans la pratique et la stratégie de développement des établissements d'enseignement supérieur de notre pays. L'impact est, en effet, considérable et particulièrement positif pour l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire : chefs d'établissement, enseignants, responsables administratifs des services des relations internationales, etc.
- toutefois, cette mobilité qui n'affecte encore que 1% du total de la population universitaire (contre un objectif de 10 % au lancement d'ERASMUS) se fonde très majoritairement sur des échanges pédagogiques et non sur des activités liées à la recherche qui ont donc été exclues du champ de l'analyse.

Cette pratique, à grande échelle, de mobilités multilatérales grâce au soutien significatif de l'Union européenne a conduit à dessiner une double attitude à l'égard du mode de coopération :

- dans le premier cas, majoritaire, la pratique européenne du volet ERASMUS a nettement éclipsé la pratique bilatérale de coopération du moins dans le domaine des enseignements; la recherche, selon les déclarants, maintenant sa préférence pour la coopération bilatérale stricte.
- dans le second cas, minoritaire mais en croissance constante, la politique européenne a, au contraire, stimulé la construction d'accords bilatéraux plus particulièrement axés sur le troisième cycle et les écoles doctorales.
- enfin, l'accélération de la construction d'un Espace européen (harmonisé) de l'Education avec une restructuration généralisée de l'architecture des formations en Licence, Master et Doctorat ainsi que les perspectives inéluctables de l'élargissement de l'Europe des quinze à d'autres pays européens vont bouleverser les bases de l'enseignement supérieur.

## **Une nouvelle donne pour le bilatéral**

Dans ce contexte, de nouveaux modes de coopération seront nécessaires et pour des raisons d'efficacité, devront reposer sur une stratégie de coopération "par le haut" notamment par la mise en place de masters bi-nationaux. Cette perspective donne toute sa place à la pérennité des relations bilatérales dans le domaine universitaire.



## AVANT PROPOS

Le présent rapport de synthèse résulte d'une étude commandée par la Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères.

Il a été réalisé par le professeur Dominique Rosselle, directeur exécutif et Anne Lentiez, responsable des relations internationales du groupement d'intérêt public, pôle universitaire européen Lille Nord-Pas-de-Calais, avec la coopération de plusieurs collègues des universités françaises et européennes associées dans le programme SOCRATES - ERASMUS soutenu par l'Union européenne.

Cette étude vaut pour le contexte dans lequel elle a été réalisée, à savoir dans le cours de l'année 2001. Toutefois, elle tient compte à la fois des observations et propositions établies par le comité de pilotage ainsi que des conséquences induites par la publication au cours du printemps 2002 de textes réglementaires concernant la construction de l'Espace européen de l'Education.

Les vues exprimées dans le présent rapport de synthèse sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de l'organisme ayant passé la commande.



# INTRODUCTION

L'environnement de l'enseignement supérieur européen, et en conséquence celui de la France, connaît des évolutions en profondeur qui ont d'autant plus d'importance que le processus politique initiateur de ces mutations est en phase d'accélération continue quant à sa stratégie fondatrice et à ses applications réglementaires.

De fait, la construction européenne, après le passage obligé par les préoccupations économiques d'un marché commun de consommation capable de rivaliser avec les autres grandes puissances mondiales, a assez rapidement intégré la dimension de l'éducation et de la formation professionnelle. L'amélioration qualitative et quantitative des systèmes éducatifs était un des gages d'un progrès généralisé pour l'ensemble des citoyens de l'Union européenne en voie de constitution. Le programme communautaire ERASMUS lancé au cours de l'année 1987-1988 est devenu "le programme phare de la Communauté" avant son évolution récente avec la construction du programme SOCRATES qui a gardé pratiquement intacte la volonté des "pères fondateurs" d'assurer la plus grande perméabilité possible entre les systèmes d'enseignement supérieur des Quinze. En privilégiant le volet 1 dit de la "mobilité étudiante", les établissements d'enseignement supérieur européens ont rapidement rompu le splendide isolement national qui prévalait jusqu'alors pour échanger des milliers puis des dizaines de milliers et enfin des centaines de milliers d'étudiantes et étudiants avides de transformations culturelles et éducatives.

Les phases successives du programme SOCRATES, consécutives à la volonté politique d'un élargissement territorial au-delà du cercle des 15 pays initiaux, ont engendré une volonté politique consensuelle de construction d'un espace harmonisé européen pour l'éducation et la formation professionnelle. Cette décision fondamentale a désormais pour conséquence d'obliger chaque Etat membre ou futur membre à "repenser" son système de formation supérieure en le plaçant non seulement dans une perspective européenne mais bien aussi dans un nouveau contexte d'attraction internationale qui a fondé récemment l'idée du développement d'un ERASMUS WORLD.

C'est précisément l'impact visible et à venir sur l'enseignement supérieur français qui a incité la Direction générale de la coopération internationale et du développement à conduire une réflexion sur les modalités d'intervention les mieux adaptées aux nouveaux cadres de coopérations universitaires en Europe en se fixant comme objectifs principaux :

- d'apprécier l'impact et les effets du volet enseignement supérieur du programme SOCRATES sur les universités et les grandes écoles en privilégiant délibérément la dimension de la formation initiale pour ne pas avoir à traiter des aspects de la mobilité par la recherche qui a son mode particulier d'influence et de comportement notamment à l'égard des déplacements des jeunes chercheurs.
- de situer la place et les rôles des coopérations et échanges en Europe occidentale dans un cadre "bilatéral" de manière à apprécier les flux générés par ce mode de relations longtemps pratiquées par les universités et directement influencées par la mise en place du dispositif ERASMUS.

Toutefois, conscient du caractère particulier de ces dispositifs, la commande initiale excluait le traitement des grands accords binationaux européens tels que l'université franco-allemande, l'université franco-italienne ou le réseau franco-néerlandais.

Le but étant d'élaborer dans les meilleures conditions possibles une stratégie de renforcement de la coordination entre les actions de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur et celles relevant d'un cadre bilatéral souvent pratiqué par les services du ministère des Affaires étrangères.

Pour éclairer l'aide à la décision la Direction générale de la coopération internationale et du développement a bien voulu solliciter le Pôle universitaire européen Lille Nord-Pas-de-Calais, son directeur exécutif et sa responsable des relations internationales, en raison de l'expérience acquise quelques années plus tôt lors d'une évaluation rétrospective et qualitative du programme ERASMUS à l'échelle européenne.

Ayant accepté cette mission d'analyse début décembre 2000, l'année 2001 a été entièrement consacrée à la conduite de cette étude dont les premières conclusions devaient être remises aux services du ministère passant commande avant le 31 décembre 2001. Cette phase achevée, l'analyse des premiers résultats a montré la nécessité impérieuse de se livrer à quelques "coups de sonde" supplémentaires pour vérifier certaines hypothèses et solidifier les premières conclusions, mission qui a été réalisée au cours du premier semestre 2002 pour aboutir à la livraison de ce rapport de synthèse mi-juillet 2002.



# PREMIÈRE PARTIE - APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CONDUITE D'ENQUÊTE

## 1 - Quelques préalables

a) Les premiers contacts formalisés entre l'équipe opérationnelle du Pôle et la Direction générale de la coopération internationale et du développement ont rapidement conduit à mettre en lumière l'extrême complexité de la question posée ainsi que la difficulté réelle de mener cette opération dans un délai particulièrement court. Un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi méthodologique et l'avancement de la recherche a été constitué.

Les débats initiaux ont permis de dégager les contours de l'action future de l'équipe d'opération.

En effet, les représentants de la DGCID ont souligné leur volonté de préciser, au regard de l'impact des programmes communautaires en matière d'enseignement supérieur -et particulièrement de SOCRATES-ERASMUS-, le champ, la spécificité et la pertinence de la coopération universitaire bilatérale. Ce cadre de coopération sous-tend, en effet, le dispositif culturel, linguistique et universitaire mis en place par le ministère des Affaires étrangères et détermine pour une large part, dans ce domaine, l'action des services culturels en Europe et notamment celle des attachés de coopération universitaire.

Se trouve également au cœur de l'analyse la volonté affichée de la Direction générale de la coopération internationale et du développement de trouver une voie acceptable pour renforcer la promotion de l'offre de formation supérieure française.

b) Le comité de pilotage a également souhaité que l'enquête puisse prendre en compte plusieurs paramètres jugés essentiels à savoir :

- une analyse portant sur l'intégralité des cursus développés dans les établissements d'enseignement supérieur de la première année de DEUG jusqu'aux DEA et DESS. Les études doctorales ont été exclues du fait de la non intégration initiale de la dimension recherche. Par contre, les cycles universitaires courts notamment ceux développés par les IUT ont été inclus dans le champ de l'étude en raison de leur forte participation aux programmes européens SOCRATES et LEONARDO DA VINCI notamment pour la satisfaction de la mobilité étudiante sous forme de stages en entreprises.
- les interrogations devaient se faire à partir d'une typologie large d'établissements incluant des institutions privées de manière à mettre en valeur des spécificités particulières de comportements suspectés par les différents participants en fonction de leurs expériences professionnelles. C'est ainsi qu'il a été suggéré que soient adjoints au comité initial un acteur des milieux médicaux impliqué dans la démarche européenne ainsi qu'un représentant du ministère de la Culture.
- en dépit du faisceau de difficultés détectées par l'opérateur, les résultats devaient être disponibles rapidement de manière à permettre une évolution raisonnée du cahier des charges pour livrer des orientations susceptibles d'aider à la décision dès la rentrée universitaire 2003.

## 2 - La construction méthodologique

Enfin, l'opérateur a développé les bases de sa construction méthodologique fondée sur plusieurs étapes de nature quantitative et qualitative.

### a) Bases documentaires et statistiques

La première consistait à fournir les bases documentaires et statistiques préalables nécessaires en suivant une démarche de focalisation territoriale.

- **pour le niveau international** : interrogations du représentant du comité permanent de l'enseignement supérieur au sein de l'O.C.D.E. à Paris avec prise en compte d'une bibliographie abondante et très spécialisée sur les évolutions mondiales des systèmes éducatifs et des universités en particulier.
- **pour le niveau européen** : la même démarche a été conduite auprès des divisions spécialisées du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de la Commission européenne à Bruxelles notamment avec des entretiens avec les responsables de la Direction générale de l'Education et de la Jeunesse et bien sûr des acteurs anciens et nouveaux du bureau d'assistance technique des programmes européens de soutien à l'éducation. Ces contacts n'ont pas été aisés en raison de la transformation interne de ces directions de manière à intégrer les évolutions récentes des programmes européens notamment le nouveau programme GRUNDTVIG.
- **pour le niveau national** : nous avons d'abord fait appel aux ressources d'une part de l'Agence nationale SOCRATES située à Bordeaux ainsi qu'aux référents de l'Agence nationale LEONARDO à Paris. Ensuite, nous nous sommes adressés au responsable des affaires européennes de la Conférence des présidents d'universités à Paris. Enfin, nous avons sollicité la Direction des enseignements supérieurs et plus particulièrement la Délégation aux relations internationales et à la coopération du ministère de la Jeunesse, l'Education nationale et de la Recherche de manière à corroborer les différentes informations ministérielles accessibles.
- **pour le niveau local** : nous avons fait fonctionner le réseau des correspondants que nous avons établi au préalable dans les différents établissements et écoles, pour l'essentiel des vice-présidents chargés des relations internationales ou des responsables des services européens qu'il s'agisse d'enseignants ou de personnels administratifs ou techniques des établissements d'enseignement supérieur.

Enfin pour disposer, en temps réel, de données de recoupement, nous avons largement sollicité l'outil Internet et plus particulièrement deux bases de données informatisées :

- l'une de dimension européenne à savoir le serveur de la Commission baptisé EURYDICE.
- l'autre de portée nationale à savoir le serveur DeBuCi, base constituée par les établissements d'enseignement supérieur français et dont la logistique est assurée par le Pôle universitaire européen de Bordeaux.

On aura compris qu'en raison du temps imparti, nous n'avons utilisé que les données publiques et publiées sans faire appel à l'abondante "littérature grise" qui permet certes de disposer de données apparemment "alléchantes" mais dont il est souvent difficile de trouver les bases scientifiques de création. Elles sont donc susceptibles de recevoir des critiques ultérieures, ce qui nous a conduit à les rejeter d'emblée.

## b) Réseau d'acteurs témoins

La seconde visait à identifier puis à mobiliser un réseau d'acteurs témoins en s'efforçant de trouver des référentiels comparables à ceux réalisés pour la constitution des échantillons statistiques. En conséquence, pour le niveau européen nous avons interrogé à Bruxelles, les administrateurs en charge des programmes SOCRATES et LEONARDO sans négliger un contact plus technique avec des membres de l'équipe d'assistance technique. Puis, utilisant le lien toujours solide établi lors de l'enquête d'évaluation qualitative du programme ERASMUS, nous avons sollicité nos anciens contacts au sein des agences nationales européennes et plus particulièrement les directeurs des agences anglaise, autrichienne, belge et allemande de manière à disposer de leur perception de l'implication de notre pays dans les programmes européens pour l'Education.

Pour le niveau national, nous avons procédé en plusieurs étapes en commençant par une sollicitation systématique du réseau des Pôles universitaires européens. Le tableau ci-dessous permet de juger de la validité d'un tel échantillon puisque ces groupements d'intérêt public, constitués il y a une dizaine d'années, représentent pas moins de 38 % des effectifs totaux de l'enseignement supérieur français, soit 750 000 étudiants environ sur les 2 millions que compte notre pays.

<b>Typologie et effectifs étudiants des Pôles universitaires européens français en 2001</b>			
<b>Pôles</b>	<b>Universités</b>	<b>Autres établissements</b>	<b>Etudiants</b>
Grenoble	3	5	53 500
Bordeaux	4	14	60 000
Lille	7	27	154 000
Lyon	4	6	91 000
Montpellier	3	10	64 000
Nancy-Metz	4	10	69 500
Rennes	2	2	55 000
Strasbourg	3	0	36 000
Toulouse	3	20	110 000
Paris Sud	3	5	57 000
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>99</b>	<b>750 000</b>

Rappelons pour mémoire que pour l'année 2000-2001, la ventilation des effectifs des étudiants selon la Direction des enseignements supérieurs se décomposait de la manière suivante :

- 86 000 étudiants dans les écoles d'ingénieurs,
- 56 000 dans les écoles de commerce,
- 1 400 000 dans les universités,
- 440 000 dans les autres établissements dont les I.U.T., les I.U.P., les I.U.F.M.

Puis, nous avons mis en place un groupe test. Pour ce faire, nous avons d'abord élaboré une série de critères pour paramétrer la taille de ce groupe qui devait être représentatif des différences institutionnelles des organismes français à savoir qu'il y avait exigence à mêler une typologie juridique et disciplinaire composée de la manière suivante :

- des établissements publics mais aussi des établissements privés d'où notre choix de deux centres importants : la fédération des établissements universitaires catholiques du nord de la France : la Fédération universitaire et polytechnique de Lille et le centre universitaire catholique d'Angers ;
- des écoles d'ingénieurs et de commerce publiques ou privées ;
- des écoles d'architecture ou d'arts ;
- des universités en veillant à une universalité disciplinaire.

Le but de cette méthode, complexe mais nécessaire pour assurer la validité de l'échantillon, était d'identifier une dizaine de sites français particulièrement performants en matière de mobilité européenne afin de pouvoir les interroger sur leurs comportements.

Disposant de cet échantillon, nous avons ensuite contacté les responsables des services européens ou des services internationaux des établissements en veillant à disposer de deux groupes bien distincts :

- un groupe d'acteurs "politiques" formé par des vice-présidents ou des chargés de mission spécifiques rattachés à la direction des établissements ;
- un groupe d'acteurs "techniques" : responsables administratifs des relations internationales ou des bureaux Europe des universités ou des écoles.

### **c) Protocole d'approche**

Enfin, pour assurer l'approche qualitative du sujet, forts des expériences précédentes, nous avons dû passer beaucoup de temps pour élaborer et finaliser un protocole d'approche validé scientifiquement. Nous avons d'abord pris contact avec un spécialiste des enquêtes sociologiques basé dans une université proche du pôle lillois pour des raisons d'efficacité à savoir l'Université des sciences et technologies de Lille. Il s'agit du professeur Alexis Ferrand, membre du C.L.E.R.S.E (Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques) dépendant de l'U.F.R. de sociologie de l'Université de Lille 1.

Avec l'aide éclairée de cette personne, nous avons alors réalisé plusieurs séances de travail pour dresser les contours de l'objet à traiter, du mode d'approche le mieux adapté ainsi que du traitement des données collectées. Concernant le mode d'approche, nous avons opté pour l'*interview* téléphonique sur un questionnaire dynamique. En raison de la spécificité d'un tel outil méthodologique, nous avons confié à un étudiant de niveau avancé (DEA), encadré par le professeur Ferrand, le soin de réaliser la maquette du protocole d'interrogation et des questions dites "incontournables". Il est inutile de préciser que plusieurs réunions d'ajustement ont été nécessaires pour affiner le produit conduisant à un allongement des délais initiaux d'exécution.

## **3 - Bilan contrasté de la démarche méthodologique**

Plusieurs constats doivent être évoqués autour de cette étape fondamentale de la préparation méthodologique de l'enquête à savoir :

- Que la phase statistique qui apparaissait de loin la plus facile s'est rapidement révélée être un piège méthodologique particulièrement tenace. En effet, même si des données statistiques existaient en nombre important, celles-ci se sont révélées rapidement mal adaptées

à notre objet d'étude. Ce constat fâcheux a entraîné un allongement significatif des préalables méthodologiques. Ces difficultés statistiques auraient pu être préjudiciables à une conduite sereine de l'enquête en raison de la pression "chronophage" qu'elle a exercée sur les opérateurs.

- Par ailleurs, si les données européennes sont facilement accessibles notamment grâce à Internet et aux publications officielles de la Commission, on doit rapidement constater qu'il est extrêmement difficile de les mettre en rapport avec les données nationales françaises car les classifications utilisées sont souvent divergentes. C'est ainsi que sous la même appellation apparente, on ne recense pas toujours les mêmes individus d'où des contradictions nombreuses. Ces dernières ont été encore renforcées par le caractère particulièrement hétérogène et lacunaire des statistiques ministérielles françaises. Il y a là un véritable problème à résoudre pour nos administrations et nos établissements. Il faut en effet engager un effort de standardisation et surtout de systématisation statistique à l'égard de ces mobilités étudiantes à travers l'Europe.
- Qu'en outre, la modification en permanence du cadre informatif majoritairement en raison des évolutions statistiques a nécessité une transformation parallèle des protocoles d'évaluation, démarche nécessaire pour tenir compte de difficultés majeures et récurrentes telles que :
  - Comment, dans les établissements, peut-on distinguer l'effectif de l'apparent ?
  - Comment distinguer le cadre conventionnel déclaratif des activités réellement effectuées ?
  - Comment s'assurer de la continuité des résultats pour juger des évolutions sur le long terme alors que nous avons souligné l'absence évidente de *continuum* des statistiques ?
  - Comment s'exonérer de l'effet de "brouillage" créé par les programmes européens de mobilité sur la réalité du cadre d'échange des établissements d'enseignement supérieur ?
  - Comment isoler la dimension bilatérale du magma multilatéral ?

En conséquence, une conviction s'est rapidement établie à savoir que nous pourrions sûrement dégager des lignes de tendances mais certainement pas des certitudes parfaitement avérées en raison du caractère mouvant du dispositif statistique.



# DEUXIÈME PARTIE - LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE EUROPÉENNE ET SA PLACE DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS

## 1 - Comment l'appréhender ?

Pour juger de manière aussi crédible que possible l'influence des programmes communautaires en matière d'éducation sur les pratiques européennes et internationales des établissements d'enseignement supérieur, qui constitue le premier volet de la commande de l'enquête du ministère des Affaires étrangères, nous avons veillé à imposer à ce qu'il soit tenu compte, lors des entretiens téléphoniques avec l'échantillon de référence, des données suivantes :

- avis convergents ou divergents des trois catégories d'acteurs impliqués dans l'établissement, à savoir :
  - position du chef d'établissement : président d'université ou directeur d'école,
  - opinions d'enseignants impliqués directement ou indirectement dans la démarche de mobilité étudiante européenne,
  - avis des acteurs techniques tout particulièrement, à savoir des responsables administratifs des services européens ou des relations internationales des établissements. Il s'agit là d'éléments importants puisque ces individus sont en permanence en contact avec les étudiants nationaux et étrangers ainsi qu'avec les membres des réseaux d'échanges.
- évolutions chronologiques des programmes communautaires et des grandes césures de l'aventure "érasmiennne" :
  - avant 1987, c'est-à-dire avant l'existence des programmes d'aide à la mobilité financés par la Communauté européenne,
  - entre 1987 et 1995, prendre en compte les phases ERASMUS 1, 2 et 3,
  - après 1995, avec les programmes SOCRATES 1 et SOCRATES 2.
- cohérence des références statistiques locales de manière à crédibiliser les données mobilisées au niveau national.
- propositions spontanées de la part des acteurs interrogés de manière à renforcer les perceptions qualitatives.

## 2 - Appréciation quantitative du volet enseignement supérieur SOCRATES : la France, bonne élève du programme ?

Il convient de rappeler de manière succincte les principales étapes de l'évolution des idées et des programmes européens ainsi que la mesure de leurs impacts sur les établissements français :

- 1969 : Premières réflexions au sein du Conseil de l'Europe pour créer une plus grande

mobilité des étudiants jugés trop figés dans les systèmes nationaux. La solution préconisée était de créer des bourses en nombre important. Toutefois, rien n'ayant été arrêté de manière réglementaire, on peut considérer que cette première initiative n'a eu aucune influence sur les pratiques françaises.

- 1976 : La Commission européenne reprend à son compte l'idée de développer la notion de citoyenneté européenne en s'appuyant sur la jeunesse. Elle propose alors le principe d'études à l'étranger dans l'esprit du "tour d'Europe" qu'accomplissaient les humanistes. Là encore, en dépit du caractère novateur de la démarche, la confidentialité des débats a conduit à une influence nulle ou presque sur la démarche des universités françaises qui étaient à l'époque plus préoccupées par la croissance massive des étudiants de premier cycle que par l'attitude internationale.
- 1987 : Lancement à l'initiative de Domenico Lenarduzzi du programme de mobilité étudiante sous le nom évocateur et ambitieux d'ERASMUS. La communication autour du dispositif ayant été prévue d'emblée en direction des enseignants volontaires, l'influence sur la vie des établissements a été rapidement importante. On a même assisté aux premières "mises en réseaux" avec la création de NORDPLUS.
- 1987-1995 : Le programme ERASMUS se complexifie avec l'introduction de nouvelles mesures sur la mobilité des enseignants, mais aussi et surtout avec des incitations financières à l'évolution et à l'harmonisation des cursus des universités européennes. Mais au total, on assiste dans l'espace des Quinze à une dominante écrasante de l'action 1 consacrée à la mobilité étudiante par rapport à toutes les autres activités soutenues par l'Europe.
- 1996 : Publication du Livre vert sur les difficultés de la mobilité suivie des réactions du Conseil européen des affaires étudiantes à Strasbourg qui déclenche une série de réflexions critiques dans les milieux parlementaires et éducatifs européens.

La Commission rentre alors dans une phase de réflexion interrogative sur l'avenir des programmes en éducation et pour éclairer sa décision lance les grandes enquêtes sur les systèmes éducatifs. Elle se livre alors à quelques vingt enquêtes quantitatives produites par le Centre de recherche sur l'enseignement supérieur de l'Université de Kassel conduite par le professeur Ulrich Teichler et commande, en 1995, une étude qualitative sur les dix ans de la vie du programme ERASMUS 1987-1995 réalisée par le professeur Rosselle et Anne Lentiez du Pôle universitaire européen Lille Nord-Pas-de-Calais. La publication des résultats conduit à une reprise du débat au sein du Parlement qui restait tranché entre deux attitudes : arrêter les dotations ou au contraire les reprendre en les développant financièrement et qualitativement. Ces atermoiements expliquent la difficulté de la phase de transition ERASMUS-SOCRATES.

Parallèlement, plusieurs groupes de réflexion (*European Strategic Management Universities, etc.*) chargés de réfléchir aux évolutions stratégiques de l'enseignement supérieur européen évoquent la nécessité impérieuse de dépasser le seul cadre territorial de l'espace des Quinze. Pour ces spécialistes, l'heure de "l'europanisation" est déjà sonnée pour les universités. Il faut par contre préparer l'internationalisation des établissements en privilégiant des contacts avec des pays hors Europe. C'est ainsi qu'à compter de 1988, pas moins d'une dizaine de programmes ont été ouverts pour permettre des coopérations entre l'Union européenne et divers pays du monde avec des soutiens financiers significatifs comme le montre le tableau ci-dessous qui reprend l'essentiel des programmes autorisés aux établissements d'enseignement supérieur.

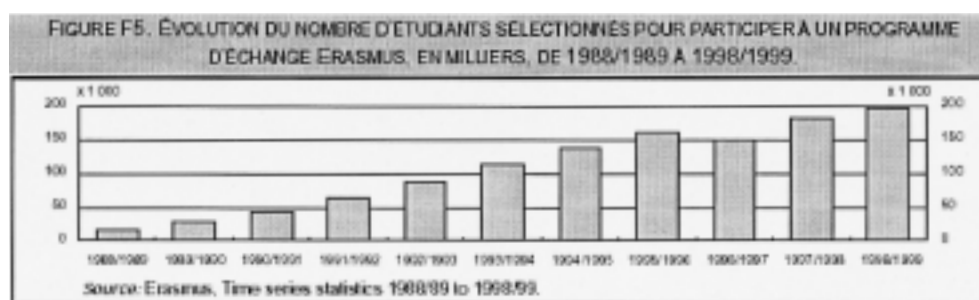


<b>Exemples de programmes européens associant des pays tiers</b>			
<b>PROGRAMME</b>	<b>Pays impliqués</b>	<b>Durée</b>	<b>Budget en M€</b>
ACADIA	Canada	1999-2002	0,48
ALFA	Amérique Latine	1999-2002	40
ASIA	Asie	1998-2003	20
EABIP	Chine/Japon	1999-	2
MED CAMPUS	Méditerranée	2000-	10
UE-CHINE	Chine	2000-2004	31
UE-INDE	Inde	2000-2004	30
UE-USA	USA	2001-2006	NC

Après la mise en place du nouveau volet enseignement supérieur de SOCRATES, il y eut rapidement confirmation de la dominante écrasante de l'action 1 assurant la mobilité étudiante et de la moindre place accordée par les établissements au développement des autres mesures et actions.

Avec les premiers bilans de SOCRATES 2, on est désormais en mesure de livrer une photographie des résultats des programmes en faveur de l'éducation :

- L'Europe des Quinze compte aujourd'hui quelque 15 millions d'inscrits dans l'enseignement supérieur à raison d'un doublement des inscrits au cours des 20 dernières années (1980-2000) !
- La mobilité étudiante a connu de son côté une explosion parallèle de ses effectifs avec 27 000 mobilités en 1989-1990 (soit deux ans après le lancement du programme) pour atteindre plus de 181 000 étudiants mobiles dix ans plus tard comme le montre le tableau suivant extrait de "Les chiffres clés de l'éducation en Europe 1999/2000".



- La croissance financière a été du même ordre. En effet, le volet enseignement supérieur ERASMUS représente 40 % du budget total apporté à SOCRATES. De plus, la seule mobilité étudiante représente 60 % du budget du volet 1 ERASMUS soit 82 700 millions d'écus. Notons que l'effort financier de l'Union européenne reste important sur l'objectif d'accroître la qualité de l'éducation européenne puisque le soutien financier atteindra 1 850 million d'euros pour la période 2000-2006.
- A titre de comparaison, le programme communautaire LEONARDO DA VINCI destiné à soutenir les politiques de formation professionnelle des Etats membres a connu une évolution parallèle à SOCRATES puisque après sa première phase de 1995-1999,

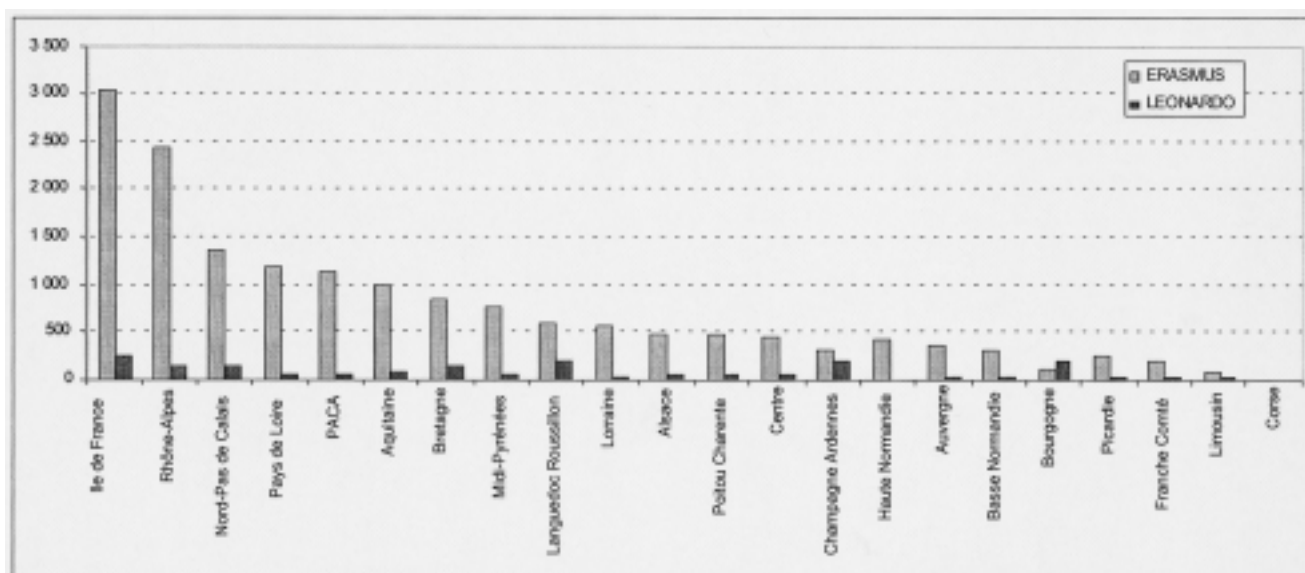
LEONARDO DA VINCI prend un nouvel envol pour une période de 7 ans de 2000-2006. Il reçoit lui aussi un effort significatif d'un point de vue financier puisque le budget total de la première phase était de 793,8 millions d'euros pour 5 ans et la deuxième phase, de 1,15 milliard d'euros pour 7 ans.

- Toutefois, et en dépit de ces efforts considérables, 2 % seulement des étudiants poursuivent leurs études dans l'espace européen en dehors de leur pays d'origine. Rappelons simplement que les objectifs initiaux d'ERASMUS comme de SOCRATES étaient de permettre la mobilité régulière de 10 % des effectifs !
- S'agissant du programme de mobilité LEONARDO DA VINCI, les données générales sont également significatives à l'égard des déplacements intra-européens. En effet, après une première phase de 1995-1999, qui a impliqué quelque 125 000 personnes, ce programme communautaire prend un nouveau développement de 2000 à 2006 pour "contribuer à la construction d'un espace européen de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation" avec la volonté cette fois affichée de dépasser l'objectif de 250 000 individus en mobilité.
- Toutefois, en dépit des efforts significatifs de l'Union européenne, les chiffres globaux de cette mobilité fortement axée sur les stages en entreprises sont en net retrait par rapport à ceux réalisés par ERASMUS. Notre pays n'échappe pas à ce différentiel marqué. Le classement par grandes régions permet d'en juger. En effet, en utilisant l'année de référence 1999-2000, on constate un écart quantitatif marqué entre les deux programmes : plus de 16 500 individus mobiles pour ERASMUS contre moins de 1 900 pour LEONARDO DA VINCI. Le tableau de classements comparés ERASMUS - LEONARDO DA VINCI par grandes régions françaises montre des écarts importants et parfois surprenants puisque certains groupements territoriaux de notre pays arrivent à dépasser la mobilité ERASMUS par une mobilité LEONARDO. L'exemple le plus frappant étant celui de la mobilité réalisée par la région Bourgogne avec "200 LEONARDO contre 120 ERASMUS". Notons également qu'une seule région française arrive à dépasser le seuil de 250 mobilités LEONARDO sur une année : il s'agit de l'Ile-de-France, et que trois autres atteignent le chiffre de 200 mobilités : Languedoc-Roussillon, Champagne-Ardenne et Bourgogne, comme le montrent le tableau et l'histogramme ci-dessous :

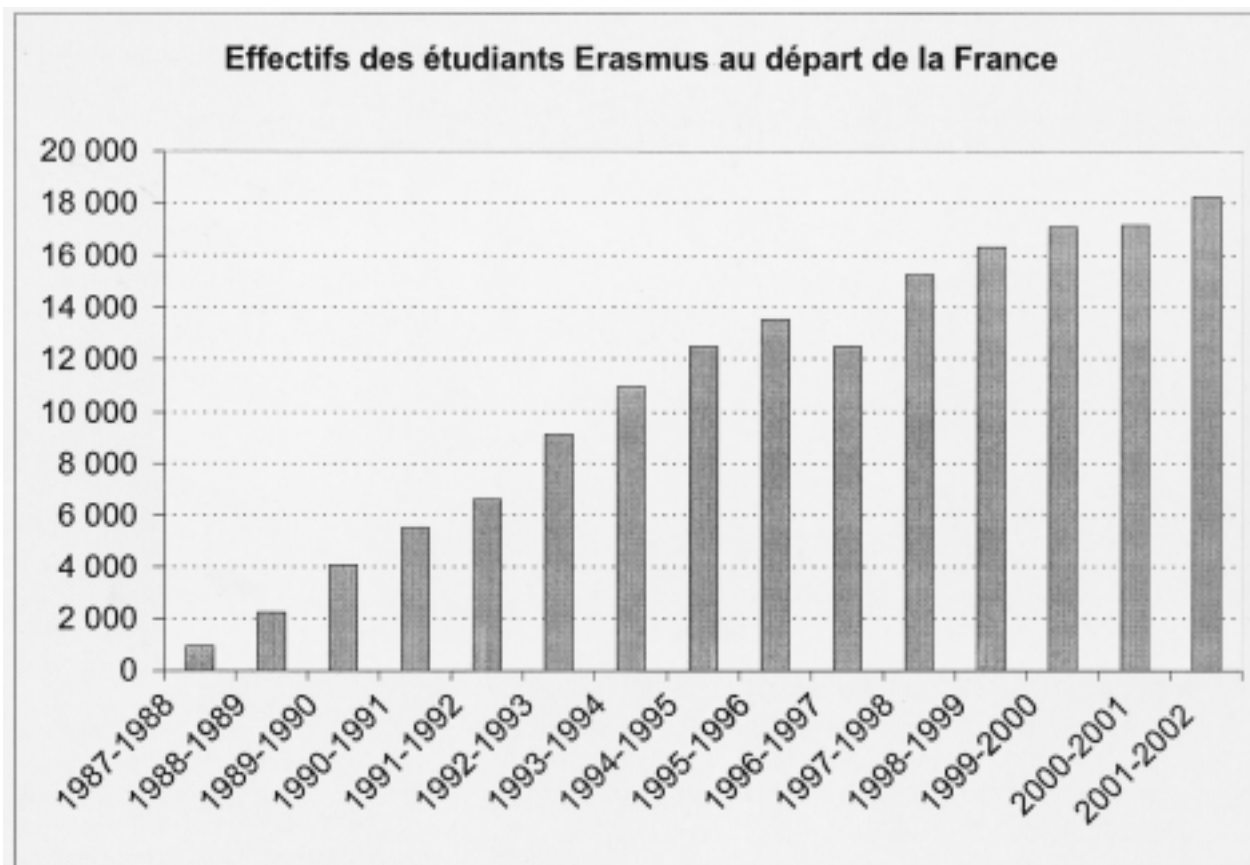
## Mobilités étudiantes réalisées dans les différentes régions en 1999-2000

REGIONS	ERASMUS	LEONARDO	Total
Ile de France	3 054	251	<b>3 305</b>
Rhône-Alpes	2457	139	<b>2 596</b>
Nord-Pas de Calais	1384	140	<b>1 524</b>
Pays de Loire	1194	52	<b>1 246</b>
PACA	1156	58	<b>1 214</b>
Aquitaine	1001	106	<b>1 107</b>
Bretagne	875	138	<b>1 013</b>
Midi-Pyrénées	781	50	<b>831</b>
Languedoc Roussillon	609	200	<b>809</b>
Lorraine	586	45	<b>631</b>
Alsace	500	51	<b>551</b>
Poitou Charente	482	52	<b>534</b>
Centre	462	51	<b>513</b>
Champagne Ardennes	307	200	<b>507</b>
Haute Normandie	421	12	<b>433</b>
Auvergne	366	47	<b>413</b>
Basse Normandie	319	36	<b>355</b>
Bourgogne	120	200	<b>320</b>
Picardie	249	28	<b>277</b>
Franche Comté	197	47	<b>244</b>
Limousin	96	34	<b>130</b>
Corse	15	0	<b>15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 631</b>	<b>1 895</b>	<b>18 526</b>

Source : Agence SOCRATES LEONARDO DA VINCI



A ce moment de l'analyse, apprécions la place de notre pays dans cette évolution pluriannuelle, on pourrait alors la synthétiser en une seule expression à savoir que la France est une "bonne élève" de la classe ERASMUS. Comme le montre le tableau ci-dessous qui reprend l'évolution des effectifs étudiants financés par le dispositif ERASMUS et quittant la France pour gagner les établissements d'enseignement supérieur en Europe.



Source : Agence SOCRATES LEONARDO DA VINCI

Nos établissements universitaires réalisent d'ailleurs une progression régulière des effectifs dans le cadre de la mobilité étudiante non seulement dans la pratique du volet ERASMUS mais aussi dans leurs développements vers les pays d'Europe centrale. Ces chiffres ne concernent pas le programme TEMPUS puisque ce dernier est relayé par l'élargissement à ces pays du programme ERASMUS.

<b>Mobilité des étudiants français dans l'Union européenne et plus particulièrement dans les PECO</b>		
<b>Année universitaire</b>	<b>Effectifs des étudiants français en mobilité</b>	<b>Effectifs des étudiants français en mobilité dans les PECO (Hongrie, Pologne, Tchéquie)</b>
1997-1998	15 263	NC
1998-1999	16 351	153
1999-2000	17 193	319
2000-2001	17 160	NC
2001-2001	18 241	NC

Toutefois, ce classement de bonne élève doit être relativisé par la prise en compte du *ratio* nombre d'étudiants rapporté à la population du pays. En effet, le tableau ci-dessous montre bien que la France se situe à la neuvième place en Europe en matière d'effectifs dans l'enseignement supérieur :

<b>Nombre des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur ramené à la population du pays</b>	
<b>Pays</b>	<b>Pourcentage</b>
Finlande	19
Espagne	18
Grèce	18
Italie	17
Danemark	15
Autriche	15
Portugal	15
Belgique	14
<b>France</b>	<b>14</b>
Allemagne	13
Irlande	13
Pays-Bas	13
Suède	13
Royaume-Uni	13
Luxembourg	3

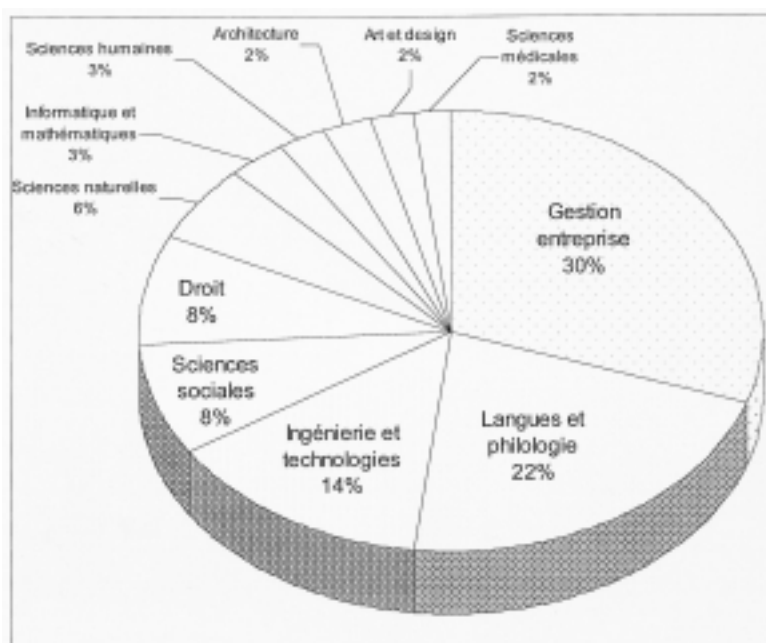
Source : Commission européenne

Au cours des dernières années, les quelques 17 000 étudiants ERASMUS français se répartissent de manière très majoritaire dans quatre pays : Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Italie. Ce *quatuor* représente les 3/4 de l'effectif constitué.

<b>Mobilité ERASMUS des étudiants français dans les principaux pays de l'UE en 2000-2001</b>	
<b>Pays attirant le plus grand nombre d'étudiants français</b>	<b>Effectifs et pourcentage des étudiants français (supérieurs à 500)</b>
Royaume-Uni	5 974 - 35 %
Espagne	3 114 - 18 %
Allemagne	2 814 - 16 %
Italie	1 016 - 6 %
Irlande	953
Pays-Bas	694
Suède	649
<b>TOTAL des pourcentages</b>	<b>75 %</b>

On constate par ailleurs, le même effet massif sur les choix disciplinaires des étudiants en mobilité ERASMUS :

<b>Disciplines les plus fréquentes des mobilités ERASMUS en 2000-2001</b>		
<b>Discipline</b>	<b>Effectifs (supérieurs à 300 étudiants)</b>	<b>Pourcentages sur la totalité des disciplines</b>
Gestion entreprise	4 889	29 %
Langues et philologie	3 491	20 %
Ingénierie et technologies	2 232	13 %
Sciences sociales	1 321	8 %
Droit	1 279	7 %
Sciences naturelles	922	5 %
Informatique et mathématiques	467	3 %
Sciences humaines	434	2,5 %
Architecture	389	2 %
Art et design	366	2 %
Sciences médicales	302	1,5 %



Les données sont claires pour ce qui concerne la ventilation disciplinaire puisque les étudiants en gestion des entreprises et ingénierie constituent pratiquement la moitié de l'effectif français. Cela témoigne de la vitalité pour ne pas dire du grand dynamisme "exportateur" des écoles de statuts public ou privé. Ce succès repose largement sur la meilleure intégration du séjour à l'étranger dans le cursus de formation notamment pour les futurs ingénieurs ou gestionnaires.

En effet, le caractère obligatoire d'un séjour à l'étranger est directement inscrit dans le schéma des formations, par ailleurs largement inspiré du modèle anglo-saxon de type *Master of Business Administration* ou *Master of Sciences*.

Les universités trouvent leur place d'abord grâce aux linguistes (formation et pratique des langues obligent), puis aux étudiants en sciences sociales et enfin viennent les juristes. On remarquera que les établissements scientifiques exportent peu leurs représentants, qu'il s'agisse de spécialistes de sciences naturelles, d'informatique ou de mathématiques ou plus encore de médecins. Précisons pour cette dernière catégorie, que la valeur de 302 inclut les disciplines médicales et paramédicales et que la médecine "pure" représenterait moins du 1/3 de ce chiffre.

Deux raisons peuvent être évoquées :

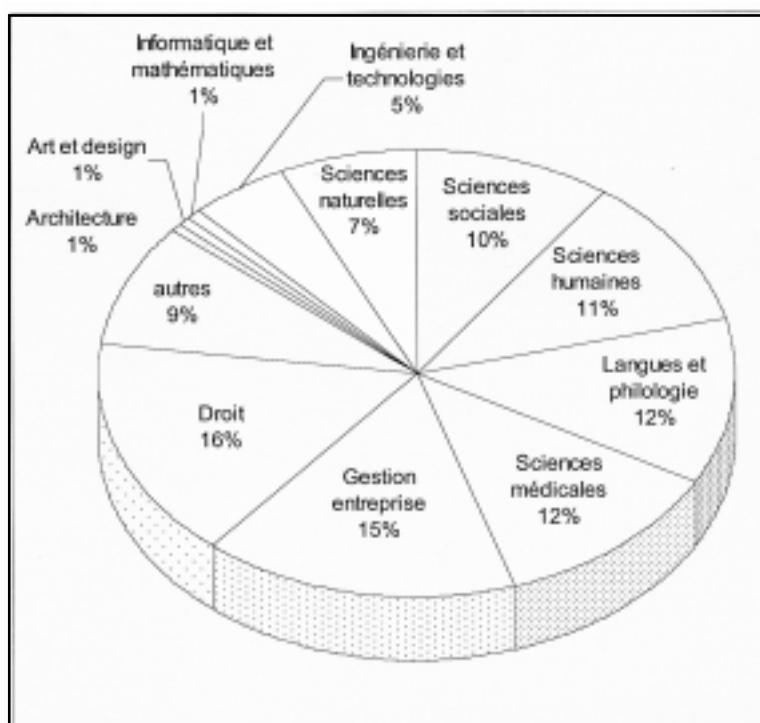
- Pour les scientifiques, la place prépondérante de la recherche qui privilégie le futur laboratoire d'accueil du doctorant. En conséquence, le départ à l'étranger pour suivre une formation n'a pas d'intérêt car "un ampère est un ampère" de Paris à Berlin, selon l'expression d'un responsable d'un laboratoire réputé de la couronne parisienne (Université d'Orsay).
- Pour les médecins, deux contraintes semblent se cumuler : celle dominante de la place de la recherche qui ne peut se développer qu'après la stabilisation professionnelle dans un établissement hospitalier et celle du caractère protégé du cursus qui ne permet guère de s'échapper hors du système national. On évoque même souvent dans ce milieu un handicap dans la conduite d'une mobilité pédagogique.

Un exemple éclairant des particularités du milieu médical à l'égard de la mobilité nous est fourni par le complexe universitaire nantais qui nous a livré des statistiques fines pour son secteur des sciences médicales pour l'année 2001. Nous constatons, en effet, que sur un total de 134 étudiants mobiles, 103 (soit 77 % !) le sont au titre de la recherche puisqu'ils relèvent du troisième cycle ou des écoles doctorales. Les premier et second cycles qui impliquent des mobilités "pédagogiques" ne concernent que respectivement 12 et 20 étudiants. Si, à titre de comparaison, on analyse les secteurs pharmacie et odontologie, les faits sont tout aussi révélateurs : sur 40 pharmaciens, 34 bougent au titre de la recherche et 6 pour les autres cycles d'enseignement et sur les 16 en odontologie, tous bougent au titre de la recherche.

Le rapprochement entre la répartition disciplinaire des étudiants ERASMUS et la répartition des étudiants français en université présente à la fois des permanences et des variations importantes. Permanence pour la gestion des entreprises qui reste en tête de classement mais différence notable quant aux placements des disciplines juridiques et médicales comme le montre le tableau ci-dessous :

### Répartition par discipline des étudiants français inscrits à l'université en 2000-2001

Discipline	Pourcentage
Gestion entreprise	16 %
Droit	16 %
Sciences médicales	12 %
Langues et philologie	12 %
Sciences humaines	11 %
Sciences sociales	10 %
Sciences naturelles	7 %
Ingénierie et technologies	5 %
Informatique et mathématiques	1 %
Art et design	0,5 %
Architecture	0,5 %



Grâce aux données fournies à la fois par les Agences nationales et le réseau des Pôles universitaires européens, nous avons pu affiner cette photographie nationale en mettant d'abord en valeur la répartition régionale des départs des étudiants dans l'espace européen. Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau page suivante :



<b>Mobilité étudiante des régions françaises en 2000-2001</b>	
<b>Région de France</b>	<b>Effectifs supérieurs à 500 étudiants et pourcentage</b>
Ile-de-France	3 054 – 18 %
Rhône-Alpes	2 457 – 14 %
Nord-Pas de Calais	1 384 – 8 %
Pays de Loire	1 194 – 7 %
PACA	1 156 – 6,8 %
Aquitaine	1 001 – 6 %
Bretagne	875 – 5 %
Midi-Pyrénées	781 – 4,5 %
Languedoc-Roussillon	609 – 3,5 %
Lorraine	586 – 3,4 %
Alsace	550 – 3,3 %
<b>Soit au total</b>	<b>13 647</b>

soit au total 13 647 sur 17 093 étudiants au total effectuant une mobilité européenne. On constate donc qu'une dizaine de régions représentent 80 % des mobilités étudiantes et que les résultats ne sont pas toujours en parfaite résonance avec la cartographie des effectifs universitaires au plan national. On peut par exemple s'interroger sur le différentiel constaté entre les résultats de l'Ile-de-France et ceux de la région Rhône-Alpes. Le volontarisme des collectivités lyonnaises et grenobloises en faveur de leurs étudiants explique sans nul doute les performances régionales alors que l'aide à la mobilité n'est entrée que fort récemment dans la culture des élus de la région parisienne.

Pour tenter d'aller plus loin encore dans la connaissance des mobilités étudiantes françaises, nous avons cette fois cherché à déterminer les établissements les plus performants en matière de politique européenne. Nous avons, après de longs traitements statistiques largement fondés sur les données fournies par l'Agence nationale SOCRATES, établi la liste des dix premiers de la classe "érasmiennne" française :

#### **Classement des dix établissements considérés comme les plus "mobiles" de France**

1. Université de Provence – Aix-Marseille 1
2. Université Jean Moulin - Lyon 3
3. Université de Nantes + IUT
4. Université François Rabelais – Tours 1 + IUT
5. Université des Sciences et Technologies de Lille - Lille 1
6. E.S.C. Reims
7. Université de Basse-Normandie – Caen + IUT
8. Université de Nancy 2 + IUT
9. Université de Poitiers + IUT
10. Université de Savoie – Chambéry 1

Plusieurs remarques peuvent être évoquées à propos de ce classement qui ne vaut que pour un exercice de repérage et non pas de distribution de " bons points " :

- Les établissements retenus ne sont pas dans la parfaite reproduction du classement des régions. Aix-Marseille 1 qui tient la tête correspond à la cinquième région française en matière de mobilité. Il n'y a pas un seul établissement parisien alors que la Région Ile-de-France est en tête des régions françaises.
- Il y a présence de plusieurs établissements à dominante scientifique alors que nous avons vu que les sciences ne sont pas les plus représentées sur le terrain des mobilités d'ERASMUS au niveau national.
- Il n'y a qu'une école de commerce apparente dans le classement et, qui plus est, implantée dans une région qui n'est pas reprise dans le tableau de la mobilité étudiante par région.
- Il faut noter la forte présence des IUT qui viennent conforter de manière particulièrement nette les résultats de la mobilité ERASMUS des établissements de rattachement. Là encore, la meilleure intégration dans les *cursus* par des séjours à l'étranger peut largement expliquer cette dimension.

Les données mobilisées ont donc permis de fixer les contours assez précis du bilan quantitatif qui confirme la bonne place de la France dans le dispositif de mobilité européenne. Il convient maintenant d'aller plus loin en dégagant quelques perspectives qualitatives grâce aux témoignages que nous avons pu collecter.

### **3 - Quelques perceptions qualitatives autour du programme SOCRATES-volet ERASMUS**

L'élaboration préalable des questionnaires et la mise sur pied du réseau des relais représentés par les Pôles universitaires européens ont permis de disposer en retour d'échantillons particulièrement significatifs pour les différentes catégories d'acteurs à interroger.

L'analyse ci-dessous livre la synthèse des faits les plus marquants quant à la mesure des impacts sur les établissements :

#### **Chefs d'établissements - 30 réponses exploitables sur 68 interrogés**

- Les Présidents d'université comme les Directeurs d'IUT ou d'école soulignent dans une proportion écrasante le caractère positif des programmes européens sur le comportement global de leurs établissements tout en reconnaissant une place véritablement prépondérante à la mobilité étudiante ; *positivité d'ERASMUS (78 %)*.
- Ils évoquent pour la moitié d'entre eux le fait que les financements européens ont eu un impact direct sur l'institution en matière "d'eupéanisation" dans le domaine des formations. Par contre, ils dénie assez largement une influence directe sur la recherche qui reste une sorte de domaine régalién de développement des établissements ; *eupéanisation au titre des formations sauf pour la recherche (50 %)*.
- Un cinquième des chefs d'établissements détecte une amorce de professionnalisation des services administratifs ; *ERASMUS = professionnalisation des services (20 %)*.

- Une nette majorité de responsables d'universités ou d'écoles dénonce l'apathie massive du corps enseignant sur l'implication dans les programmes qui reste le fait d'une minorité agissante mais sur-sollicitée ; *peu d'enseignants sur le chantier européen et toujours les mêmes (56 %)*.

### **Enseignants - 174 réponses exploitables sur 350 interrogés**

- Là encore, les enseignants impliqués directement ou indirectement dans la politique internationale des établissements d'enseignement supérieur soulignent à une très grande majorité (presque 2/3) l'impact positif des programmes européens de soutien à l'éducation avec un net avantage pour le volet ERASMUS. De fait, LEONARDO semble plus l'affaire des équipes pédagogiques des IUT ou IUP ainsi que des écoles en raison de la demande de stages en entreprises. Par contre, en raison de son caractère récent de mise en œuvre, le programme GRUNDTVIG est rarement évoqué, mais, quand il l'est, les enseignants considèrent qu'il aura un impact important notamment par le fait d'introduire de nouveaux publics au sein des systèmes de formation ; *jugement positif des enseignants sur le volet ERASMUS (62 %)*.
- Dans une proportion qui atteint maintenant les 3/4, les enseignants laissent poindre une lassitude pour ne pas dire une irritation certaine face aux charges induites par une pratique d'eupéanisation des formations et des échanges. Ils sont par ailleurs unanimes à indiquer que s'occuper de la mobilité étudiante est un investissement notoire mais que ce dernier n'est pas payé de retour par la communauté universitaire. Et pour certains, se fondant sur des cas précis, ce dévouement est un frein à la carrière ; *action européenne passionnante, mais peu gratifiante pour ne pas dire discriminante (75 %)*.
- Ces mêmes enseignants soulignent de manière parallèle la nécessité impérieuse de s'investir dans le programme SOCRATES pour ne pas être disqualifiés dans une lecture bilatérale notamment en matière de recherche. *L'eupéanisation est un gage de crédibilité pour les partenaires étrangers notamment en matière de recherche (46 %)*.

### **Administratifs – 72 réponses exploitables sur 325 interrogés**

- Les personnels, souvent féminins dans 82 % de la proportion du personnel d'exécution des services de relations internationales ou de missions Europe soulignent, eux aussi, dans une large majorité, les conséquences positives des programmes européens et plus particulièrement du volet ERASMUS ; *positivité d'attitude des personnels administratifs et techniques vis-à-vis d'ERASMUS (60 %)*.
- Près du quart de ces personnels reconnaissent que les programmes européens de soutien à l'éducation ont eu un impact personnel et direct sur leur pratique professionnelle. *Sans ERASMUS, près d'1/4 des emplois administratifs et techniques des établissements d'enseignement supérieur n'existerait pas (23 %)*.
- La moitié des personnels qui ont bien voulu faire connaître leurs opinions précisent qu'ils ont connu, grâce à l'ouverture européenne, une évolution profonde des méthodes de travail mais, qu'à l'aune des autres pays, ils sont encore loin d'une réelle "professionnalisation" pourtant souhaitée par tous. *On pourrait mieux faire si on nous donnait la formation et les moyens comparables aux autres pays européens (50 %)*.

- Ils sont encore près d'un tiers de l'effectif des répondants à dénoncer la frilosité des enseignants et des responsables d'établissement quant à une véritable politique d'européanisation des formations et des échanges. *A nouveau "on pourrait faire mieux si" (31 %).*

Au total, la communauté universitaire présente une attitude contrastée à l'égard du programme SOCRATES–volet ERASMUS. En effet, celle-ci souligne dans une large majorité que ces programmes ont transformé de manière significative les institutions et le travail des personnels enseignants comme des administratifs. Mais, en même temps, elle fait savoir que la conduite des opérations est lourde et qu'elle n'est pas toujours jugée positive par la grande masse des "inertes" face aux innovations et aux pratiques européennes.

Une des raisons est que l'Europe n'a pas pu atteindre son objectif de faire bouger 10 % des effectifs alors que cela a coûté et coûte encore beaucoup d'argent public pour rendre mobile 1 à 2 % des inscrits dans l'enseignement supérieur européen !

Toutefois, avant de se livrer à des conclusions définitives sur l'impact (positif) du volet mobilité étudiante ERASMUS, encore faut-il mesurer la place de ce dispositif par rapport aux autres formes de mobilité relevant du monde éducatif notamment celles appuyées sur des pratiques bilatérales.

# TROISIÈME PARTIE - PLACE ET DEVENIR DES ÉCHANGES BILATÉRAUX

## 1 – Difficultés de pratiquer une mesure crédible

Nous avons vu que les statistiques européennes et nationales permettent de se faire une idée précise du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié d'une aide financière de l'Europe pour accomplir une période de mobilité universitaire dans l'espace des Quinze.

Pour la dernière période de référence publiée, à savoir l'année 2001-2002, la France a "exporté" quelque 18 241 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Chiffre qu'il faut rapporter aux deux millions recensés pour la même année de référence. Nous sommes bien dans la moyenne européenne de 1 % de l'effectif total.

Bien sûr, cette dernière donnée ne recouvre nullement la totalité des jeunes françaises et des jeunes français qui réalisent un temps d'études dans l'espace européen. Paradoxalement, cette interrogation de bon sens ne trouve pas de réponse facile même avec les outils statistiques puissants de l'Union. En effet, nous avons dû faire appel à des sources multiples pour tenter de mesurer cet effectif : services de l'immigration, données diplomatiques, services sociaux... Malgré nos efforts, nous ne pouvons aboutir qu'au tableau ci-dessous qui révèle bien des incertitudes :

<b>Mobilité des étudiants français en Europe en 1999-2000</b>	
<b>Pays</b>	<b>Nombre d'étudiants français</b>
Allemagne	6 341
Autriche	381
Belgique	5 972
Danemark	115
Espagne	3 894
Finlande	62
Grande-Bretagne	12 574
Grèce	ND
Irlande	479
Italie	612
Luxembourg	215
Pays-Bas	ND
Portugal	ND
Suède	227
<b>TOTAL</b>	<b>30 872</b>

En conséquence, il y aurait presque 31 000 jeunes originaires de notre pays qui accompliraient des études dans l'Espace européen. Comme nous connaissons avec précision les individus mobiles financés par ERASMUS, on peut, par simple soustraction, estimer l'autre part des individus mobiles soit :  $31\ 000 - 17\ 193 = 13\ 807$  étudiants. Donnée déjà significative qu'il faut toutefois mettre en rapport avec le nombre d'étudiants français accomplissant des études dans le reste du monde hors espace européen.

Là encore, cette question simple ne trouve pas de réponse immédiate, ce qui en dit long sur le caractère lacunaire et hétérogène de nos outils statistiques. Après moult recoupements, nous pouvons raisonnablement avancer une donnée de l'ordre de 11 000 étudiants dont la presque totalité (90 %) effectue leur séjour aux Etats-Unis, au Canada, au Japon.

La série statistique ci-dessous permet de disposer d'une vision synthétique des proportions totales d'étudiants mobiles pour études supérieures en dehors du territoire national.

<b>Répartition de la mobilité des étudiants français en 1999-2000</b>		
Mobilités ERASMUS	17 193	41 %
Mobilités en Europe hors programmes communautaires	13 807	33 %
Mobilités en dehors de l'Europe (estimation)	11 000	26 %
TOTAL	42 000	100 %

Données EUROSTAT

Ces premières considérations étant posées, il nous faut tenter de dresser une photographie de la place du bilatéral en Europe en conservant l'espace de référence initial des quinze pays de l'Union.

## **2 – Définition et volume du bilatéral**

Dans le cadre du protocole méthodologique initial, nous avons préparé un protocole d'interrogation important autour des pratiques bilatérales des établissements publics comme privés.

Après un dialogue préalable rappelant les objectifs de l'enquête et la nécessité de ne pas penser comme antagoniques les dispositifs bi et multilatéraux, une série de demandes était formulée auprès de nos interlocuteurs :

- Donner une définition aussi précise que possible du bilatéral.
- Préciser les formes de "bilatéralité" réalisées dans l'établissement.
- Indiquer les cadres conventionnels utilisés.
- Avez-vous conscience d'un décrochement induit par les programmes européens parce qu'ils s'inscrivent dans un cadre multilatéral mais engendrent aussi des activités bilatérales ?
- Classer vos accords selon de grandes césures de manière à retracer des évolutions.
- Classer vos accords par discipline et par cycle.
- Pouvez-vous dresser une géographie de vos partenariats ?

Cette batterie de questions a soulevé un grand intérêt parmi nos interlocuteurs mais aussi une vague de protestations face au travail supplémentaire réclamé "dans un délai très court" d'autant plus que, comme nous le supposons, ces données devaient être reconstituées manuellement car non disponibles de manière facile ou informatisée.

## **Des définitions flottantes du bilatéral**

Pour contourner la difficulté, nous avons décidé de ne retenir que notre groupe des dix universités les plus mobiles et aussi de mobiliser de manière plus précise encore les partenaires du Pôle universitaire européen Lille Nord-Pas-de-Calais.

Premier constat après analyse des réponses de notre réseau de partenaires : il n'existe pas d'accord sur la définition du bilatéral. De fait, selon le niveau et la qualité de nos interlocuteurs, nous avons eu des réponses différentes accroissant ainsi la confusion autour de ce premier *item* pourtant clair. Ainsi pour les chefs d'établissement, la notion de bilatéral évoque majoritairement la notion d'accords bi-nationaux. Ils font immédiatement référence aux grands accords de la CPU avec les pays voisins ou plus lointains. Pour les enseignants, tout accord de composante voire de laboratoire doit être considéré comme un acte bilatéral représentatif à leurs yeux de l'activité internationale de l'établissement. Pour les personnels impliqués dans l'international, enseignants comme administratifs, ils font plus souvent référence aux conventions universitaires d'établissement avec un autre établissement universitaire étranger posant un cadre généraliste de coopération.

## **Deux grandes formes de coopération bilatérale**

Quant aux formes de bilatéralités pratiquées, on constate dans tous les établissements de l'échantillon la présence de deux grands types dominants à savoir :

- des conventions universitaires généralistes avec un autre établissement étranger similaire ou complémentaire qui ont pour objet majoritaire des coopérations en matière de formation et de recherche,
- des accords de composantes UFR ou laboratoires avec des homologues étrangers pour des coopérations qui relèvent plus des activités de recherche que de formation. La proportion est de 60 % pour la recherche et de 40 % pour les formations.

Les responsables d'établissements comme ceux des services de relations internationales avouent qu'en dépit de leurs efforts tenaces pour rendre transparents les échanges internationaux bien des accords noués par des enseignants échappent encore à la confirmation officielle par les autorités compétentes : conseil d'UFR comme conseil d'administration des établissements. Par contre, il y a une majorité pour confirmer que les accords impliquant la totalité d'un établissement sont approuvés par le conseil d'administration des universités. Par ailleurs, ces accords font l'objet d'une transmission aux autorités de tutelle conformément à la réglementation. Notons cependant qu'en dépit de cette disposition, les services ministériels ne sont pas en mesure de livrer une image actualisée de la nature et de la cartographie de ces accords. Un motif supplémentaire pour inviter les différentes autorités de tutelle à échanger leurs données statistiques et en harmoniser la publication.

## **L'influence des programmes communautaires**

Quant à l'influence des programmes communautaires, on constate de manière synthétique deux grands groupes de réaction.

Le premier, majoritaire, considère que l'arrivée des programmes communautaires au cours des années 1990 a conduit à privilégier ces nouvelles pratiques de coopération en mettant de côté

les pratiques classiques bilatérales. Ce passage de l'interview du responsable des relations internationales de l'Université de Caen est tout à fait significatif : "notre adhésion au programme SOCRATES n'a pas de façon significative engendré d'accords bilatéraux, au contraire les enseignants de notre établissement ont privilégié les activités d'organisation de la mobilité, de la mobilité professorale de courte durée et des visites préparatoires au détriment d'activités d'échanges mises en place depuis de nombreuses années dans le cadre d'accords bilatéraux".

L'autre groupe, minoritaire, explique plutôt une démarche parallèle à savoir une implication forte dans les nouveaux programmes européens mais en même temps un toilettage des accords antérieurs pour les moderniser voire les adapter à de nouvelles conditions de coopération entre établissements. Il est souvent évoqué parmi les réactions du second groupe qu'une sorte de partage s'est effectué : ERASMUS porte sur les coopérations de formation à l'exception des études doctorales, le bilatéral porte plus sur les coopérations de recherche de tout niveau.

Un bon exemple de cette démarche très qualitative nous est apporté par une université membre du Pôle universitaire Européen Lille Nord-Pas-de-Calais, à savoir l'Université des Sciences et Technologies de Lille - Lille I (USTL). Cette grande université scientifique et technologique, forte de plus de 20 000 étudiants, a fortement développé sa dimension européenne en créant pas moins de 17 formations internationales dont 10 fondées sur des doubles diplômes. Plus encore, 72 diplômes de l'université sur 174 habilités par le ministère chargé de l'éducation nationale engendrent des mobilités extérieures. Mais, précisément dans le sens de la démarche évoquée, ce qualitatif est plus fondé au niveau de la recherche ou à tout le moins au niveau du troisième cycle. C'est ainsi que l'université a recherché l'insertion dans de puissants réseaux européens (Utrecht, Coïmbra) ou internationaux (Etats-Unis et Australie) comme l'indique le vice-président chargé des relations internationales : "l'expérience acquise dans la mise en place de modules européens dans le cadre de SOCRATES a conduit l'USTL à accompagner la création de formations internationales fondées sur des accords bilatéraux à hauteur de 15 diplômes".

On trouve une réaction de ce type à l'Université de Caen : "le fait de travailler en réseau avec le continent américain a rapidement entraîné la signature d'accords bilatéraux réciproques et suivis".

On le voit bien, ces premiers coups de sonde dans l'univers du bilatéral universitaire présentent encore bien des incertitudes notamment en raison du flottement avéré dans les définitions pratiquées dans les milieux universitaires.

On pourrait préconiser que les services des Affaires étrangères comme ceux de l'Education nationale mettent au point une grille à l'attention des établissements. Grâce à cet instrument, on pourrait assurer un appui statistique plus sûr capable de mesurer les différentes évolutions. A terme, il serait même possible d'envisager de construire avec les établissements des protocoles d'évaluation bien utiles pour définir des processus d'aide à la décision.

### **Une place majoritaire du bilatéral dans la pratique des établissements**

Avant de clore ce passage sur la perception des relations bilatérales, il convient d'en revenir à sa mesure. De fait, nous en étions restés à une quantité possible de 13 807 étudiants. Aussi avons-nous cherché à valider ce volume bilatéral. Pour ce faire, nous avons dans un temps très court mobilisé les partenaires du Pôle lillois.



L'enquête diligentée auprès des services de relations internationales montre qu'il faut vraisemblablement réévaluer la part du bilatéral comme le montrent bien les tableaux ci-dessous :

<b>Evaluation de la part du bilatéral pour la France</b>		
	Effectif des étudiants	Pourcentage
Pour la France dont :	30 963	
ERASMUS	17 193	55 %
Bilatéral	13 770	45 %
<b>Evaluation de la part du bilatéral pour le Pôle Universitaire Européen Lille Nord-Pas-de-Calais</b>		
	Effectif des étudiants	Pourcentage
Pôle Universitaire Européen Lille Nord-Pas-de-Calais dont :	3 310*	
ERASMUS	1 384	42 %
Bilatéral	1 926	58 %

\*dont 2 160 pour les universités et 1 150 pour les écoles

Il est donc raisonnable d'affirmer que le bilatéral occupe une place majoritaire dans la pratique des établissements et que cela s'accompagne d'une croissance globale des accords comme le montrent les tableaux qui suivent.

Grâce à la coopération du ministère de l'Education nationale, nous pouvons mesurer l'évolution du nombre des accords de coopérations universitaires bilatéraux français sur une longue période :

<b>Evolution du nombre total des accords de coopérations universitaires bilatéraux français</b>	
Année	Accords
1996	1 455
1997	1 571
1998	1 656
1999	1 747
2000	1 866
2001	1 929

Source : DRIC

Puis, nous avons cherché à ventiler ces accords dans l'espace européen de référence. Il est aisé de constater que quatre pays concentrent les 3/4 des accords : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, comme le montre le relevé ci-après :

## Répartition des accords bilatéraux français par pays de l'Union européenne

Répartition européenne du "bilatéral" français en 2001	Nombre des accords	Pourcentage
Grande-Bretagne	507	26
Allemagne	397	21
Espagne	351	18
Italie	190	10
Belgique	101	5
Portugal	84	4
Grèce	64	3
Pays-Bas	51	2,5
Suède	46	
Irlande	40	
Luxembourg	27	
Finlande	26	
Danemark	23	
Autriche	22	

Source : DRIC

Il était aussi intéressant de savoir quels étaient les moteurs du développement de cette bilatéralité. Grâce à l'étude complémentaire que nous avons menée, nous sommes en mesure de montrer que 21 % des accords bilatéraux sont développés par des établissements parisiens. La très grande majorité (79 %) le sont par des universités et des écoles de province. Notons aussi que quatre pays européens concentrent les échanges à Paris comme en province. Il s'agit, ce qui n'est plus une surprise, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie.

### Répartition européenne du "bilatéral" français en 2001

	Paris	Province
Grande-Bretagne	80	427
Allemagne	75	322
Espagne	68	283
Italie	60	130
Belgique	19	82
Portugal	21	63
Grèce	18	46
Pays-Bas	19	32
Suède	13	33
Irlande	6	34
Luxembourg	6	21
Finlande	4	22
Danemark	7	16
Autriche	6	16
<b>TOTAL</b>	<b>402</b>	<b>1 527</b>

Pour conforter ces indications générales, nous avons interpellé notre groupe test des dix établissements les plus mobiles de manière à confirmer ou à infirmer les grandes tendances nationales.

S'agissant de la répartition géographique des accords bilatéraux, sur 62 accords référencés, nous obtenons la répartition suivante pour les quatre premiers pays :

<b>Répartition géographique des 62 accords bilatéraux pour les quatre principaux pays</b>		
<b>Pays</b>	<b>Accords</b>	<b>Pourcentage</b>
Allemagne	18	29
Grande-Bretagne	19	19
Espagne	11	18
Italie	8	13

On voit que pratiquement 80 % des accords bilatéraux fonctionnent avec le groupe des quatre pays déjà mis en valeur dans la référence nationale ainsi que d'ailleurs dans les performances générales de mobilité étudiante dans le cadre d'ERASMUS.

Les autres pays connaissent une implication nettement moins forte : Belgique et Luxembourg : 4 accords chacun, Grèce : 2 accords, Danemark, Irlande et Portugal : 1 accord par pays.

Si l'on cherche ensuite à percevoir les types disciplinaires (toujours sur la base des 62 accords de référence), on peut constater que 18 accords (soit 29 %) sont de portée généraliste et multi-disciplinaire. La part du lion est assurée par les secteurs littéraires, sciences humaines et sciences juridiques puisqu'ils réalisent les 2/3 du total avec 41 accords recensés. Les scientifiques sont à la portion congrue avec 3 accords seulement dont aucun ne relève du secteur médical.

On pouvait raisonnablement s'interroger sur la vraisemblance des données issues du groupe des universités considérées comme les plus mobiles. De fait, cet échantillon révèle non seulement la présence d'établissements scientifiques ou médicaux mais ces derniers occupent une place dominante ce qui est en contradiction avec les observations nationales que nous avons pu effectuer par ailleurs. Autre élément de contradiction, le taux d'"européanisation" apparaît encore plus marquée que dans la moyenne nationale.

Aussi, avons nous cherché à disposer d'un échantillon national capable d'affirmer ou d'infirmer cette tendance générale. Force est de constater que nous avons rencontré d'énormes difficultés pour disposer d'informations précises sur la ventilation disciplinaire des accords bilatéraux enregistrés par la DRIC du ministère de l'Education nationale. Avec son aide, nous avons pu toutefois reconstituer une ventilation portant sur 429 accords qui donne les résultats suivants :

<b>Ventilation disciplinaire des accords bilatéraux français en 2001</b>			
<b>Sciences exactes</b>	<b>Humanités</b>	<b>Autres secteurs</b>	<b>TOTAL</b>
165	196	68	<b>429</b>
38 %	46 %	16 %	<b>100 %</b>

On constate, cette fois, un net redressement des données pour les sciences exactes avec 38 % tout en maintenant la place prépondérante du secteur des humanités largement porté par les universités de lettres et de sciences humaines. Nous n'avons pas pu, ce qui est regrettable, disposer du détail de la ventilation des autres secteurs qui atteint 16 % mais dont on nous a dit qu'elle intégrait de nombreux accords noués par des universités juridiques ou de sciences économiques.

Le tableau ci-dessous permet de découvrir la ventilation des accords par pays :

<b>Ventilation des accords par pays et par discipline</b>				
	<b>Sciences exactes</b>	<b>Humanités</b>	<b>Autres secteurs</b>	<b>TOTAL</b>
Grande-Bretagne	28	39	13	<b>80</b>
Allemagne	29	36	10	<b>75</b>
Espagne	26	36	6	<b>68</b>
Italie	26	22	12	<b>60</b>
Portugal	10	8	3	<b>21</b>
Belgique	12	6	1	<b>19</b>
Pays-Bas	8	9	2	<b>19</b>
Grèce	6	10	2	<b>18</b>
Suède	5	8	0	<b>13</b>
Danemark	3	1	3	<b>7</b>
Autriche	1	5	0	<b>6</b>
Irlande	4	1	1	<b>6</b>
Luxembourg	1	4	1	<b>6</b>
Finlande	1	2	1	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>196</b>	<b>68</b>	<b>429</b>

Les données ci-dessus montrent une permanence de 4 pays dans le classement des accords qu'il s'agisse des sciences exactes ou des humanités à savoir l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie.

On ne peut être que rassuré par la convergence des comportements entre les résultats nationaux et ceux livrés par notre échantillon de référence. Toutefois, les constats sont à reprendre sur la faiblesse de l'implication scientifique, secteur qui dispose vraisemblablement d'autres canaux pour coopérer notamment en raison de la priorité accordée à la recherche et aux études doctorales. Quant aux disciplines non scientifiques, ce sont les linguistes qui portent la ligne d'attaque et pour les juristes, il y a dominante des gestionnaires et des spécialistes de droit comparé avec notamment ceux qui s'intéressent à la notion de droit européen.

### **3 - Une nouvelle donne pour le bilatéral**

Il n'est pas inutile de rappeler rapidement que le problème de la mobilité, dans la période récente, pour notre pays, quelle que soit sa forme multilatérale ou bilatérale, est fortement marqué par 4 dates clés qui scandent la marche de "l'Europe des universités" :

- 25 mai 1998, la déclaration de la Sorbonne où Allemagne, Italie, Grande-Bretagne et France ont décidé de manière volontariste d'unir leurs efforts pour "harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur".

- 19 juin 1999, la déclaration de Bologne où cette fois, 29 Etats adhèrent au processus d'harmonisation en introduisant, de plus, la création d'un système de crédits voulu "comme moyen approprié de promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible".
- décembre 2000, la déclaration de Nice qui se veut un véritable plan d'actions pour la mobilité puisque les Etats signataires s'engagent : "dans le plein respect du principe de subsidiarité à prendre les dispositions pour lever les obstacles à la mobilité et la promouvoir".
- 19-20 mai 2001, la déclaration de Prague fixe la marche vers "l'Europe des universités". Ces deux jours marquent l'expression de la volonté commune de créer un espace européen de l'enseignement supérieur avec l'adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables, la généralisation des crédits et la promotion de la mobilité.

Notre pays a concrétisé l'adhésion à cette démarche de Prague par la publication au Journal Officiel de la République d'un certain nombre de textes réglementaires au cours du mois de mai 2002, qui vont influencer directement sur le devenir des formations universitaires. Il s'agit pour l'essentiel d'organiser les études selon le système L/M/D, à savoir licence, master et doctorat rappelant le fameux 3/5/8, système précédemment évoqué dans les milieux autorisés.

Cette évolution fondamentale du système de la formation va nécessairement entraîner une modification des attitudes européennes à la mobilité. Les responsables des universités de notre pays en ont déjà pris conscience. Un certain nombre d'initiatives ont été engagées pour alimenter ce débat fondamental comme par exemple la création d'une université d'été spécialement consacrée à cette mutation organisée par l'USTL en juillet dernier sur "Après Bologne et Prague, la construction de l'Espace européen de l'enseignement".

Au cours des débats particulièrement studieux et animés, auxquels nous avons pu assister, une réflexion s'est dégagée parmi les participants, à savoir qu'il importait de pouvoir commander l'évolution des formations par un développement de masters de grande qualité ayant une capacité d'attraction nationale mais aussi et surtout à l'international. Dans ce nouvel environnement, le fait de se créer un réseau de partenaires privilégiés s'est naturellement fait jour sur la base de contacts bilatéraux, la motivation essentielle reposant sur la prise en compte de l'impact majeur de l'élargissement de l'Europe au delà du cercle classique des 15 pays de l'Union.

De fait, avec la mise en place de SOCRATES 2 des contacts préliminaires fructueux ont pu être engagés avec des pays hors Union qui ne tarderont pas à rejoindre le dispositif européen à partir de 2004. Bien que des statistiques ne soient pas encore diffusées, il nous a été possible d'analyser les flux de mobilités financées par la mesure ERASMUS pour les pays candidats à l'élargissement de l'Union.

Le tableau suivant, établi sur la base de chiffres pour l'année 2000, donne par pays, d'une part le nombre d'étudiants français entrant sur le territoire concerné (*in*) et d'autre part, le nombre d'étudiants du pays d'origine partant pour étudier en France (*out*) :

<b>Effectifs des étudiants français en mobilité (in) et effectifs des étudiants des pays cités en mobilité en France (out) en 2000</b>		
	<b>IN</b>	<b>OUT</b>
Estonie	1	7
Lettonie	0	1
Lituanie	11	28
Pologne	92	334
République Tchèque	69	641
Slovaquie	4	37
Hongrie	74	128
Slovénie	0	15
Chypre	3	11
Malte	NC	NC
Roumanie	58	526
Bulgarie	7	19
Turquie	301	781
<b>TOTAL</b>	<b>620</b>	<b>2 498</b>

Incontestablement, alors que ces pays sont tout juste en voie d'appliquer les bases de la mobilité, on perçoit qu'une nouvelle donne est en train de s'installer. Dans ce nouvel environnement, le bilatéral a de beaux jours devant lui.

De fait, la différence de développement, toujours marquée, entre les systèmes d'enseignement supérieur de ces pays et ceux des membres de l'Union européenne qui ont avancé à grands pas vers l'harmonisation universitaire (que de chemin parcouru entre la déclaration de la Sorbonne et celle de Prague) va vraisemblablement contraindre les responsables universitaires de ces pays à privilégier une démarche qualitative primant sur des objectifs quantitatifs de mobilité.

Il apparaît, d'ores et déjà, que ces nouveaux pays vont chercher à structurer une coopération "par le haut" notamment par la construction de masters impliquant des équipes enseignantes bi ou multi-nationales. La préférence, du moins au départ, devrait porter sur le binational pour bénéficier de l'acquis des expériences antérieures des bi-diplômes bien établis à l'échelle européenne voire internationale.

Dans de telles conditions, la construction de ces nouvelles formes de coopérations universitaires va nécessiter une parfaite connaissance du terrain ainsi qu'une analyse objective de la compétence des partenaires.

Cette démarche de précaution, gage de réussite, suppose des investissements en temps et en finance difficilement acceptables pour les établissements universitaires français. Aussi ont-ils besoin de relais sur place et fort heureusement ils existent : il s'agit du réseau des collaborateurs dédiés à la connaissance des milieux universitaires mis en place par le Ministère des Affaires étrangères (attachés de coopération universitaire et scientifique). A même de servir d'intermédiaires pertinents, ils donnent au ministère des Affaires étrangères une carte majeure à jouer dans la construction de l'Espace européen élargi de l'éducation.

Certes, pour être efficace et contrer la redoutable concurrence de nos grands pays voisins, notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne en direction des nouveaux impétrants, il faudra jouer la carte d'une coopération sincère et efficace des tutelles de l'enseignement supérieur de notre pays, à savoir le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche avec les établissements eux-mêmes.

Ce n'est qu'à ce prix que l'Europe de demain sera celle des universités comme l'ont voulu nos ministres européens de l'éducation à la dernière rencontre de Prague.





## CONCLUSION

Au terme d'une exploration qui a duré 16 mois et qui n'aurait pas pu aboutir sans la pertinence des observations du comité de pilotage et surtout la participation active de notre réseau de correspondants universitaires français et européens, nous sommes en mesure de dégager quelques lignes de force à savoir :

- Les programmes européens de soutien à l'éducation ont directement et profondément concerné les universités françaises comme les écoles publiques et privées de commerce ou d'ingénierie notamment en les contraignant à une réelle prise en compte de la dimension internationale jusqu'alors réservée à un cercle restreint d'initiés.
- Toutefois, c'est le volet 1 de SOCRATES-ERASMUS qui a rencontré le plus de succès et qui mobilise le plus les énergies. Cette mobilité étudiante ne concerne en dépit des efforts financiers de tous les acteurs qu'un pourcentage faible des inscrits (1 % environ) alors que l'objectif était fixé par la Communauté elle-même à 10 % des étudiants européens. La France est une bonne élève et assure un volume important des échanges notamment grâce à l'implication de certaines collectivités territoriales. Les mobilités ERASMUS ne concernent pas tous les pays, mais seulement un groupe restreint où dominent nos partenaires frontaliers : Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne et Italie.
- Le spectre disciplinaire des étudiants mobiles est restreint avec une dominante des gestionnaires, des linguistes, en sciences humaines et sociales ainsi que des juristes. Les sciences exactes sont nettement en retrait et la médecine quasiment absente.
- Si la mesure statistique de la mobilité étudiante soutenue par l'Europe est relativement aisée grâce au serveur européen EURYDICE et aux données des Agences nationales, la carence d'outils de mesure cohérents au niveau national rend la mesure des autres formes de coopération extrêmement difficile. Que dire alors de la perception de l'effort bilatéral rendu *quasi* impossible en raison des incohérences statistiques que nous avons découvertes au cours de cette étude ?
- En privilégiant de multiples démarches de croisement d'informations, nous avons pu montrer que la part bilatérale est nettement supérieure à la part européenne et qu'elle mérite donc une étude circonstanciée malheureusement difficile en raison des aléas méthodologiques et statistiques.
- Qu'à nouveau les comportements de l'échantillon d'analyse comme l'image qui se dégage des attitudes nationales montrent que le spectre territorial de coopération se limite en Europe à quatre grands pays dominants : Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne et Italie et que les champs disciplinaires sont similaires à ceux rencontrés dans la coopération ERASMUS.
- Que l'absence significative des sciences exactes provient de l'utilisation d'autres circuits de coopération fondés sur la recherche qui était d'emblée exclue du cadre de cette étude.

- L'apport le plus encourageant à l'égard de la pertinence de la coopération bilatérale étant l'impact prévisible des dispositifs réglementaires qui mettent en place un espace européen homogène pour l'enseignement supérieur avec notamment le nouvel étagement des diplômes en licence, master et doctorat soit 3, 5, 8 ans après la première entrée dans une formation d'enseignement supérieur.
- Le pilotage des dispositifs de formation par le haut et notamment par les masters va conduire à une claire revalorisation des contacts bilatéraux en raison d'un affichage volontariste de formations de haute qualité et à fort pouvoir d'attraction internationale.
- Ce renouveau du bilatéral conduira à solliciter l'aide de correspondants fiables en mesure de renseigner sur la véracité du futur terrain de coopération. Dans ces conditions, le ministère des Affaires étrangères avec son réseau des attachés de coopération universitaire est particulièrement bien placé pour anticiper ces évolutions et permettre ainsi à l'enseignement supérieur de notre pays d'occuper une première place dans un espace devenu concurrentiel par essence.

# GLOSSAIRE DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES CITÉS

**SOCRATES**, programme européen de coopération en matière d'éducation. Il vise à améliorer la qualité de l'éducation en encourageant la coopération entre tous les pays participants dans ce domaine. Il comprend huit actions distinctes :

- 1- **ERASMUS**, enseignement supérieur. Il comprend 2 grands types d'actions :
  - **Action 1** : soutien financier accordé aux universités pour des activités de dimension européenne : mobilité des étudiants, du personnel enseignant, des programmes intensifs d'enseignement de courte durée, des visites préparatoires, introduction du système européen de crédits et développement en commun de programmes d'études supérieures
  - **Action 2** : bourses de mobilité pour les étudiants désirant effectuer une partie de leurs études dans un autre Etat participant
- 2- **COMENIUS**, éducation scolaire
- 3- **GRUNDTVIG**, l'éducation des adultes et les autres parcours éducatifs
- 4- **LINGUA**, apprendre les langues européennes
- 5- **MINERVA**, les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation
- 6- **L'observation et l'innovation des systèmes et politiques éducatifs**
- 7- **Les actions conjointes avec d'autres programmes européens**
- 8- **Les mesures d'accompagnement**

**LEONARDO DA VINCI**, établi en 1994, ce programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle entre dans sa deuxième phase qui se déroule du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2006.

**TEMPUS** (Trans-European Mobility Scheme for University Studies), programme transeuropéen de coopération pour l'enseignement supérieur, créé en 1990. Tempus III est un programme d'aide et de coopération dans l'enseignement supérieur pour les nouveaux Etats indépendants et les pays d'Europe centrale et orientale qui ne sont pas éligibles au programme SOCRATES et LEONARDO DA VINCI.